



# AESH, c'est pour quand le respect ?

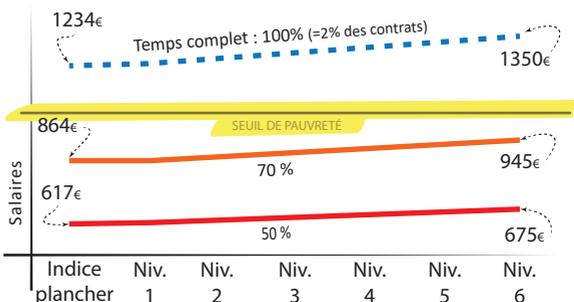
CAR  
BREST-QUIMPER  
GRATUIT!  
INSCRIVEZ-VOUS  
ENLIGNE

Nous, AESH, exerçons un métier ! Nous sommes des professionnel·les. Nous permettons aux élèves accompagnés l'accès à l'école, dans les meilleures conditions possibles, de façon adaptée et dans le respect de leur situation de handicap et de leur rythme.

## Des salaires de misère, sous le seuil de pauvreté !

Les AESH les plus ancien·nes dans le métier disent tou·tes avoir subi une diminution de leur salaire (jusqu'à 240€). En effet, depuis la mise en application de la loi de 2005, les quotités horaires ont baissé : le temps partiel imposé est devenu la règle. De 100% dans les années 2010, le temps de travail en lycée par exemple est aujourd'hui passé à 70%. A ces temps partiels, s'ajoute l'instabilité : le contrat précaire est la norme. Quant au CDI, obtenu après 6

ans de CDD, il ne permet pas de sortir de la pauvreté puisque les augmentations de salaires sont rares et très faibles (quelques euros).



## Des conditions de travail dégradées pour nous et nos élèves

Nos conditions de travail continuent à se dégrader. Nous nous retrouvons avec plus d'élèves à accompagner et moins de temps à leur consacrer. Le déploiement des PIALs (Pôles d'Inclusion d'Accompagnement Localisé) nous amène à faire du zapping entre les

établissements, les classes, les élèves. Ce système est inadapté aux besoins individuels des élèves pour qui un temps d'accompagnement de 4 à 6h/semaine devient la règle sous prétexte d'autonomisation.

**Le ras-le-bol est bien là** : précarité ; absence de reconnaissance de l'Etat, des chefs d'établissement et parfois même des collègues ; non-respect de notre cadre de mission avec des demandes de surveillance de classes ou de cantine, de l'administratif ou du nettoyage ; obligation de suivi d'élèves non-notifiés alors que d'autres attendent notre aide...

11/02  
11h  
DSDEN  
Quimper



## Covid : où sont les protections ?

De par la nature même de nos missions, nous ne pouvons travailler à distance des élèves accompagnés. Dans le contexte sanitaire actuel, cette proximité est devenue problématique d'autant plus que certains élèves, à cause de leurs troubles, ne peuvent

pas supporter le port du masque. Cette spécificité de notre métier n'a pas été prise en compte et nous n'avons pas reçu les moyens de protections adaptés : masques de type 2, visière, gel individuel, lingettes désinfectantes.

## Une formation insuffisante

La grande majorité d'entre nous commencent sans formation préalable. En effet, la formation obligatoire de 60h a lieu bien souvent plusieurs mois après la prise de poste. Elle est courte, généraliste et ne permet donc pas d'avoir une connaissance approfondie du handicap des élèves suivis. Nous sommes donc obligé-es de nous auto-former en dehors de nos heures de travail, sans aide institutionnelle, sans aide financière.

## Nous revendiquons :



Un vrai statut de fonctionnaire de catégorie B avec un salaire à 1,4 fois le SMIC en début de carrière ;



Un temps plein à 24h côte-à-côte élève et donc la fin des temps partiels imposés ;



Le droit à la formation continue et une formation initiale avant la prise de poste ;



L'abrogation des PIALs et de leur politique excessive de mutualisation de l'accompagnement, préjudiciable aux accompagnant-es et aux besoins réels des élèves ;



L'accès à la prime REP et REP+

**RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES  
AESH C'EST TOUT DE SUITE !**

